

Louis Gérard

Par Louis Fontaine

Le texte a été publié dans le supplément périodique du "Fribourgeois" No 17, de septembre 1955.

Le 10 mai 1893 s'est éteint doucement à Esta-vannens, près de l'église, Louis Gérard, d'origine française mais dont la mère, Mélanie Sudan-Cheval-ley, était une authentique ressortissante du village. La mémoire locale a presque oublié cet homme de bien, même sa tombe est cancellée depuis quelques années. Il méritait certes mieux que cela. C'était un érudit, un historien, un collectionneur patient instruit du passé. C'était un charmant vieillard, vif, à la figure soigneusement rasée et la qualité de son amitié était agréable. Ceux qui l'ont connu savent quelle bonne grâce était la sienne et la minutie qu'il mettait dans ses études historiques très personnelles.

Il a laissé une notice manuscrite fort documentée et très fouillée sur son village d'adoption où reposent ses cendres. Il était l'ami et le collaborateur d'Hubert Thorin qui le précéda dans la tombe. J'ai puisé dans la notice historique de Gérard des faits intéressants concernant plutôt l'histoire pour la rédaction de cette monographie.

Comme c'était ordinairement le cas autrefois, Louis Gérard écrivit ses mémoires. Les premiers cahiers sont perdus. Le dernier raconte les événements survenus après 1870.

A cette époque, il était secrétaire de la préfecture de Versailles. Lorsque les armées allemandes occupèrent cette ville, notre ami dut abandonner ses fonctions et, dans sa détresse, il chercha refuge dans le pays d'origine de sa mère, à Estavannens. C'est là qu'il trouva, après les soubresauts des violents orages qui avaient déferlé sur sa malheureuse patrie, la paix et le calme champêtre nécessaires à sa santé ébranlée. Il ne pouvait choisir un site plus recueilli, plus bucolique que ce village aux horizons fermés, bien planté dans la verdure de ses arbres fruitiers.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la description douloureuse des exactions de l'occupant, de ses réquisitions éhontées et des souffrances de la France écrasée sous la botte teutonne. C'est dans les dernières pages de ses mémoires qu'il chante le silence et le charme du site gruérien et des bonnes gens qui l'habitent.

Dans sa retraite au pied des Merlaz, l'ancien secrétaire de Versailles sentit dans ses veines circuler, comme un sang nouveau, celui des vieux gruériens de l'antique Comté dont il étudia avec passion l'agonie et les derniers souffles au départ du dernier de ses comtes. Il publia, en 1885, sous forme d'un libelle historique plein d'une belle indignation, un opuscule de 30 pages (Bulle, Imprimerie J. Acker-mann) sous le titre suivant, qui est tout un programme :

Simple notes d'un flâneur à la recherche de la vérité historique avec quelques documents authentiques, cependant à l'appui, tendant à démontrer que, pour un écrivain national, il y aurait lieu de refaire, au moins un chapitre, sinon toute l'histoire de la Gruyère, de l'historien Hisely, à un point de vue plus conforme aux données historiques.

Notes sur cette transcription

- La ponctuation et la mise en alinéas ont été actualisées à notre époque du 21^{ème} siècle pour une meilleure compréhension du texte.
- Les points de suspension entre parenthèses (...) indiquent qu'il n'a pas été possible de comprendre ce mot, soit par une écriture illisible soit parce que le texte d'origine, photocopié, était en partie hors marge, à droite.
- Les textes en bleu, proviennent d'autres sources que celle de Louis Gérard, et sont insérées ici par l'auteur de cette transcription.
- Pour cette retranscription, j'ai utilisé l'orthographe en usage à l'époque. De nombreux mots ont disparu.

Article du dictionnaire historique

Avant tout, nous donnons d'abord l'article sur Estavannens que nous trouvons, à ce mot, dans le dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Fribourg, par Kuenlin.

"Estavanens, Estavannens, Etavanan ou Villa de Extavenens, village paroissial agréablement situé sur la rive droite de la Sarine, décanat et préfecture de Gruyère, contenant 116 poses de prés, 56 de champs, 136 de bois,

599 pasquiers de pâturages, 200 habitants; moitié hommes, moitié femmes (sic) et 142 bâtiments assurés pour 68'500 fr.

Le village est partagé en Estavannens d'amont et d'avos. Le premier contient l'Eglise (Ste Marie Magdeleine) à 505 pieds au-dessus de Fribourg et à 2'460 pieds au-dessus du niveau de la mer (... ..) dont le gouvernement a la collature (bénéfice ecclésiastique) et 20 maisons et le second 30; ainsi en tout 50 maisons. Et en plus 25 granges et 60 chalets qui sont disséminés dans toute l'étendue de la paroisse. On trouve dans cet endroit une pinte."

Bien que ce soit peut-être plus rigoureusement là, dans tous ses détails, par exemple, quant aux habitants, moitié hommes, moitié femmes, comme du temps de M. Kuenlin, nous passons... Mais avant d'aller plus loin, disons un mot du passé le plus reculé, sur lequel nous ne trouvons malheureusement pas ici de titres authentiques, le plus ancien de ceux-ci, comme nous le verrons à sa date, ne remontant qu'au milieu du 14^{ème} siècle.

Invasion des Barbares

Glorieuse devise de la cité et témoignage (...) du fait de son évangelisation du temps même des apôtres; mais vous étonnerez moins de me la voir citer ici, à propos de l'évangélisation des peuples de la Gruyère, lorsque vous saurez, ainsi que l'indique la topographie même des lieux et que le relate d'ailleurs M. Coutaz, dans son manuscrit sur cette contrée, qu'au 9^{ème} siècle, au moment de l'invasion des Sarrasins, des excursions des Normands sous Lottaire et ses guerres intestines qui désolaient l'Aquitaine, il n'y avait d'un peu tranquille que les parties intérieures de l'Empire d'Occident, la Gruyère et les contrées entre les lacs du Léman et de Neuchâtel qui étaient moins exposées que les autres aux incursions des barbares.

Peuplement de la Gruyère

Enfin s'y formait-il de nombreux établissements et il ne serait dès lors pas extraordinaire que ce fut de là que date le peuplement de la Gruyère.

Ainsi, ce serait cette population même des bords de la grande voie romaine que nous avons vu évangéliser par St-Pierre qui, incessamment refoulée, aurait pénétré (... ..) dans la vallée qui nous occupe et serait venue s'y fixer. D'ailleurs, on ne comprend pas que cette contrée, alors si aride et sauvage à côté des riants coteaux de Lavaux, ait pu se peupler autrement que par un refoulement de ces populations des bords du Léman opéré par les dangers que faisaient courir à ces peuples les incursions fréquentes, en ces temps, des barbares.

Dépendance de l'archevêché de Besançon

L'origine de tous ces peuples de race romande était tellement commune que, comme l'observe très justement le chroniqueur cité plus haut, dans le principe les habitants de ce pays convertis au christianisme restera sous la dépendance immédiate des archevêques de Besançon mais, lorsque les vérités évangéliques se faisant jour parmi ces populations à travers des ténèbres de l'erreur, eurent prévalu sur les turpitudes du paganisme, il se fonda de nouveaux sièges dans les principaux centres de l'Helvétie occidentale, tels que la cité des Rauriques, celle des Equestres Aventicum (Avenches) et Vindonissa (Constance) au 9^{ème} siècle.

Les prêtres, dignes d'occuper ces sièges, se placèrent sous la dénomination de l'Eglise-mère, depuis l'origine des Evêques suffragants du métropolitain de Besançon et celle de sa domination sur leurs diocèses dont nous retrouvons plus tard des traces dans nos propres archives, en 1517.

En vérité, les ravages des barbares qui détruisent l'Empire romain, enveloppant ces villes de leur ruine, forceront leurs pasteurs à abandonner. L'évêque des Rauriques transféra son siège à Bâle (6^{ème} siècle); celui d'Avenches transporta sa chaire à Lausanne (...) saint Marius (573) qui avait déjà eu 22 prêtres enterrés à Avenches; enfin l'évêque de Nyon se retira dans le même temps à Bellay; ces 3 sièges n'ont cessé qu'à la Révolution française de 1789, de dépendre de la juridiction cour archiepiscopale de Besançon.

St-Colomban et St-Donat, apôtre de la Gruyère

C'est au 7^{ème} siècle que le pays d'Ogo (Hauch Gau) comme plus tard sous la dénomination de Gruyère, reçut plus spécialement les bienfaits de la foi. D'après les mémoires de Besson sur le diocèse de Genève, ce fut St-Donat, frère du duc (...) et tous deux fils de Patrice Vendelin, qui vint prêcher les vérités évangéliques sur les bords de la Sarine et dans la Gruyère, de concert avec St-Colomban, moine irlandais, fondateur de l'Abbaye de Luxeuil, vers 590. Il était son disciple et son filleul. St-Donat fut ensuite élevé sur le siège archiepiscopal de Besançon, en 625.

St-Donat, patron de l'église de Château-d'Oex

On cite à l'appui de ce fait la dévotion que les habitants de la contrée avaient pour ce saint apôtre et qui porta ceux de Château-d'Oex, point extrême de son évangélisation, à le prendre pour patron de leur église qui sert aujourd'hui de temple à cette population, depuis que, tombée en 1555 sous la domination de Berne, elle s'est laissée, non sans résistance, séduire par l'erreur de la prétendue Réforme. Parmi les prédécesseurs (...) apôtres de la contrée, il y a lieu de placer aussi St-Romain et Lupicien qui eurent pour premiers disciples deux clercs de l'église de Nyon, morts en odeur de sainteté.

En tout cas, à cette époque, les bords de la Sarine n'étaient pas peuplés comme aujourd'hui car l'histoire nous apprend que, lorsque le Comte Guillaume d'Ogo, vers 1080, fonda le prieuré de Rougemont, il parvint à l'aide des religieux bénédictins et des hommes (... ..) à leur suite, à convertir en terrains fertiles, la plus affreuse solitude. Citons d'abord un fait qui intéresse toute la contrée puisqu'il a rapport à l'Évangélisation même du pays au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, ce qui nous amènera tout naturellement à diviser le travail en deux parties distinctes : la paroisse d'abord et la commune ensuite

La paroisse

Évangélisation de la contrée

D'après une pieuse tradition élucidée et corroborée par des articles signés des initiales A.B. parus dans les Nos 3, 4 et 5 de l'année 1871 et de l'année 1877 de la Revue Catholique de la Suisse, dont les 3 premiers ont été plus tard réunis en brochure pour être adressés, selon le désir de Mgr Marilley, à tous les ecclésiastiques du diocèse; St-Pierre lui-même, chef des apôtres, aurait passé les Alpes par le *Simplon* vers l'année 58, et serait venu apporter la bonne nouvelle de l'Évangile aux peuples qui habitaient alors cette partie de l'Helvétie, que traversait dès lors la grande voie romaine qui conduisait dans les Gaules et reliait Aventicum (Avenches) à Rome et, comme preuve à l'appui, de cette assertion, il est dit que l'on voit encore aujourd'hui à *St-Maurice* en Agaune qui devait devenir célèbre en son temps après le massacre de la légion thébaine et de son incorruptible chef, une coupe servant à offrir les vins d'honneur, sur laquelle on lit : "Christiana sum ab anno 58" (Je suis chrétienne depuis l'année 58).

Ici doit manquer une page, voire plusieurs...

Les loups

Du reste, nous trouverons plus loin, en 1646, un règlement qui prouve que jusqu'à cette époque les loups n'étaient pas aussi rares qu'aujourd'hui dans la contrée et naguère encore les galeries du château de Gruyère, ce vieux manoir des temps féodaux, étaient ornées de ramures magnifiques qui prouvaient que les fauves étaient encore abondants dans le pays et que ce n'était pas comme aujourd'hui que quelques rares chamois pouvaient à peine consoler les chasseurs de ces pertes cynégétiques, largement compensées il est vrai par le bien-être qui s'est généralement répandu dans la contrée.

Première mention d'Estavannens

Maintenant, si nous demandons à quelle époque et de quelle façon put naître, nous pouvons seulement constater d'après le manuscrit déjà cité de M. Combaz, qu'il en est question pour la première fois au 9^{ème} siècle. Nous lisons en effet, à la page 252 de cet ouvrage, mais malheureusement sans y rien trouver quant à l'origine du nom:

"Dans le principe, deux grandes paroisses renfermaient seules dans leurs limites la vallée de la Gruyère. L'une régissait le côté gauche de la Sarine, l'autre le côté droit. Bulle avait l'avantage de commander à la partie gauche et Broc à la droite. Cependant Château-d'Oex se remarquait déjà au dessus de La Tinne, pendant que Saanen ou Gessenay était affiliée avec Interlaken.

Étymologiquement, Estavannens serait le domaine de Stabadin et de ses descendants. Il s'agirait d'un établissement germanique, romanisé vers la fin du 10^{ème} siècle. En 1453, on disait Villa de Extavenens. Chose curieuse, c'est le seul nom en "ens" qui ait traversé la Sarine.

L'antique Gruyère venait alors présenter ses hommages au Dieu souverain dans l'église St-Eusèbe de Bulle, ce jusqu'au 4 mars 1250, époque de son érection paroisse séparée, ainsi que Montbovon, [Herbivue](#) ou [Alba Aqua](#) ([Eau Blanche](#)), c'est-à-dire [Albeuve](#), [Neyrivue](#), [Villars-sous-Mont](#), [Afflon](#), [La Che-naux](#) ([Enney](#)), [La Tour-de-Trême](#),

Vuadens, Vaulruz, Sâles, Riaz, Echarlens, Morlon, Marsens, Vuippens et Sorens. Broc réunissait : Villarvolard, Hauteville, Pont-la-Ville, Villarbenet, Botterens, Châtel, Crésuz, Cerniat, Feguières, Le Praz, Le Mons ([les trois formant Charmey ?](#)) Estavanens, Grandvillard et Lessoc.

Aussi, n'était-il guère possible qu'un seul prêtre put desservir de telles paroisses, on y prévint par l'établissement de petits clergés de prêtres vivant régulièrement qui, à tout de rôle, allaient parcourir les habitations écartées de leurs paroisses pour y porter les secours de la religion.

Incendie de St-Blaise

Cependant, en 1011, l'église paroissiale de Broc, dédiée à St-Blaise, fut détruite par un incendie qui n'épargna que le Prieuré et la maison des Comtes. Le défaut des ressources ayant empêché de la reconstruire, les offices des paroisses servirent désormais au Prieuré des bénédictins qui existait près du pont, aujourd'hui remplacé par une belle église placée dans la plaine du côté de Botterens.

Les ressources

Tandis que nous sommes au Prieuré de St-Othmar, disciple de St-Gall, desservi par les moines bénédictins, dépendant du Prieuré de Lutry, voyons un peu quelles étaient alors ses ressources. Le vénérable Cuno, religieux du Prieuré de Lutry, Prieur de St-Blaise, voulut en 1280 mettre en règle les droits, censes et redevances dues à son prieuré.

La dismerie ([organisation du service de la dîme ?](#)) par exemple, s'étendait sur tout le (...) et Val de Charmey et sur tout le côté droit de la Sarine, depuis Lessoc jusqu'à Villarbenet. Tous les lieux compris dans ces limites étaient de la paroisse de [Brocq](#) (Broc) et décimables ([imposables ?](#)) par le Prieuré de St-Othmar. Outre cette dîme, le prieuré possédait encore plusieurs terres, des montagnes, des fiefs. On faisait monter ses revenus à 700 écus d'or, sous les successeurs de Cuno, ce qui pour ces temps-là, observe le chroniqueur Combaz qui nous a fourni ce renseignement, était une recette extraordinaire.

C'était pourtant là, un effet de la pieuse (...) des Comtes de Gruyère, poursuit le même chroniqueur, qui en étaient les fondateurs et les bienfaiteurs. Aussi, le prieuré en présentait-il les reconnaissances qu'il fit faire des droitures de son Prieuré au Comte Pierre II de Gruyère, qui y apposa son sceau (...) suivant l'usage d'alors, comme preuve de la protection et bienveillance particulière qu'il accordait à cette maison religieuse qu'avaient fondée ses ancêtres.

Accord au sujet des offrandes d'église

En 1423, il existait, paraît-il, un différend entre le curé et le prieur de Broc au sujet de la perception des offrandes de paroisse, puisqu'en la date du 5 août, par transaction de John de (...) curé de Vaulruz et notaire, tout le seau du doyen d'Ogo et ensuite des relations du prénommé curé de Vaulruz et de Dom Jean Orsat, curé de Villarvolard, jadis curé de Broc, Dom P. d'Avenches, comme curé et le frère Richard de Corbières, comme prieur, d'autre part, conviennent :

- 1) Que les Prieurs et ses successeurs devaient percevoir une fois, et à titre d'aumône, de chaque homme 9 sols de (...) et de chaque femme 6 sols.
- 2) Que, des autres offrandes, le curé et ses successeurs devaient toucher le 1/3 des offrandes et sur cette part, le Prieur devait prélever 2 deniers pour les luminaires et toucher les 2 autres parts.
- 3) Que par rapport au denier du pain béni, le prieur devait toucher celui à soi de Broc et le curé celui d'Estavannens.
- 4) Que le curé devait percevoir les jours de fête, 6 deniers dans la chapelle d'Estavannens et rien dans celle de Broc.
- 5) Que, si un femme offrait un pain et une chandelle dans l'église de Broc, ces objets devaient rester au prieur, mais que, si des femmes offraient 3 deniers, le prieur avait droit à 2 et le curé à un denier.

Obligation de desservir l'église d'Estavannens

De toute antiquité, le curé de Broc était tenu soit par lui soit par d'autres, de desservir la chapelle de Ste-Marie-Magdeleine d'Estavannens et d'y faire tous les offices de paroisse, ainsi que nous allons le voir dans l'acte qui suit des archives d'Estavannens.

En 1442, le curé et les représentants de la paroisse de Broc étaient en difficulté avec Estavannens et Villars (ancien Grandvillard), au sujet de la séparation de l'église de Broc, aux dépenses de laquelle Estavannens et Villars refusaient de contribuer en faisant valoir qu'il y avait à Estavannens : église, clocher, cloches (bonis et grossis quam ille de Broc), un cimetière et un caveau sous l'église (+ 19 mots en latin dont la traduction n'est pas utile), tabernacle, missels et ornements (...) tout ce qu'il faut pour constituer une paroisse. Que le Prieur est tenu soit par lui soit par d'autres d'y dire la messe tous les dimanches et fêtes, d'y prêcher, d'y administrer les sacrements, d'y faire les annonces accoutumées, d'y bénir l'eau et le pain bénit et d'y faire tout ce qui se pratique dans les églises paroissiales et cela depuis un temps immémorial (+ 8 mots en latin).

Décharge pour Estavannens et Villars de contribuer aux réparations de l'église de Broc

On choisit pour arbitres de la part d'Estavannens et Villars Dom Philibert de La Roche et honorable P. Gruz, expert juré de Lutry, qui prononcèrent la décharge pour les gens d'Estavannens et de Villars, si ce n'est à l'égard de l'entretien du baptistère.

Quant à ce dernier, ce n'est que 100 ans plus tard, en 1548, qu'interviendra l'autorisation d'en établir un à Estavannens. De même que pour les (...) de la bénédiction des Rameaux à Pasques fleuries et des chandelles à la Purification, ainsi que nous le verrons ci-après, sous la rubrique "Constitution en paroisse séparée de celle de Broc sous (...) de Dom Yeronyme de Gruyère, prieur de Broc et Dom Pierre de Gruyère, pronotaire apostolique du Saint-Siège".

Visite de l'église d'Estavannens

Nous avons vu dans l'acte précédemment analysé la preuve de l'ancienneté de l'église d'Estavannens. Voici maintenant le procès-verbal de la visite, sous le (...) Georges de Saluces, évêque de Lausanne par Dom François de Fuste, évêque de (...) son vicaire général et frère Hourie de Aliberti, abbé du monastère de Félicie, de l'ordre de St-Benoît, dans le diocèse de Genève. Il porte la date du 10 juin 1454 et ainsi conçu :

"Capella d'Estavannens – Visitaverunt Domenica sequenti capelarum beate Marie Magdalena d'Estavannens filiolum et membrum parochialis Eccl. de Broch in qua ordinauerunt quod thuriculum repletum et fiat naveta et repletur imago pacis quod sit lument un mayrade dici ac noches ardens si commode fieri possit habeatum du amicti fenestra cancelli muriatur verrieria navis ipsius capella debite coporiatur habeatm due stole et du manopuli fist fons aspersorii juxte mag portam infra aurum capelle ab intra dealbetur et inde consecratur."

Ce qui n'indique pas que son état fut alors bien splendide.

Première consécration

Il est entre autres recommandé dans le procès-verbal ci-dessus que la nef soit reblanchie dans l'année pour pouvoir être consacrée. Il paraît que cette opération fut enfin exécutée, puisque nous trouvons dans les archives un parchemin du 1^{er} (...) 1484, attestant sous la signature de Nerchel, vicaire général de l'évêque de St-Claude, que cette consécration eut lieu le jour dit par Mgr. Claude de St-Claude.

Il est fait mention dans cet acte du maître autel qui est, y est-il dit, sous l'invocation de Ste-Marie Madeleine et d'un autre autel que les habitants y ont élevé, sous le vocable de St-Claude. Il y est prescrit ensuite que la dédicace de l'église se célébrera à perpétuité – le mot y est – le dimanche précédent la St-Jean-Baptiste.

Il est accordé 40 jours d'indulgence à ceux qui visiteront la chapelle en ce jour, y assisteront aux offices, prêteront la main à sa construction, réparation et à son entretien.

Accord au sujet de la dîme

Voici maintenant un accord passé entre le prieur de Broc et les hommes d'Estavannens et Villars, paroisse de Broc, au sujet des redevances qu'ils lui devaient.

Au sujet de la dîme d'abord. Il est stipulé qu'elle devait se payer comme de toute antiquité d'onze gerbes ou d'onze coupes ou émines (...) sans déduire les semences. Quant aux nascens, d'onze veaux l'un (la dîme était d'offrir chaque onzième veau) et touchant les agneaux et chevreaux, de même que pour les veaux, en comptant deux chevreau pour un agneau.

On sait que cette dime (dîme) des fruits de la terre dont il est déjà mention dans l'ancien testament a toujours été en usage dans l'église. Les conciles de Tours (567) et de Mâcon (685) conseillent de la payer et un cartulaire de Charlemagne de 800 ([année de son couronnement comme empereur des Romains par le pape, le jour de Noël](#)), en fait une obligation pour chacun.

Vicaires perpétuels

En 1501, le prieuré des bénédictins de Broc, ayant été sécularisé ([laïcisé](#)) et les religieux de ce monastère n'étant plus dès lors dans le cas de desservir la chapelle d'Estavannens, le service de fit à partir de cette époque au moyen de vicaires perpétuels. Malgré toutes mes recherches à cet égard, nous n'avons que les noms de 2 de ces vicaires :

Le premier fut Dom Jaquirod que nous allons voir figurer dans l'acte de fondation de la chapelle St-Claude et Gorgon. L'autre est Dom P. de Fausonnay, du diocèse de Genève, que nous verrons en 1544, concourir à la passation des lettres testimoniales d'un certain Rabbod d'Estavannens, en faveur de cette même chapelle.

Fondation de la chapelle St-Claude et Gorgon

Sous la date du 10 mai 1501, nous avons un titre sur parchemin de fondation de la chapelle St-Gorgon et Claude, dont l'autel existait déjà en 1484. Il est dit dans cet acte, suivant les anciennes formules que,

"Désireux d'acquérir, selon les salutaires préceptes, le bonheur du ciel en échange des biens terrestres et d'assurer le repos sempiternel à ceux qui les ont précédés, les dénommés dans l'acte, portés par leur dévotion, ...à la louange et honneur de Dieu... et principalement en l'honneur de St-Claude, confesseur et archevêque et Gorgon, martyr... Dans les meilleures modes, voies et formes, fondent et dotent certaine chapelle ou chapellenie construite dans l'église d'Estavannens, devant être à perpétuité desservie par un prêtre idoine, saint et honnête ou altariste".

Suivent les charges et décharges réciproques du Prieuré de Broc et du curé ou chapelain de la chapelle et des habitants. Pour la collature, le droit de patronage est réservé au Prieur, à condition de demander l'avis des habitants.

Voici maintenant la liste des fondateurs avec les rentes perpétuelles souscrites par eux :

Dom Mamert de Gruyère, prieur de Broc	19 sols
Dom Rolet Jaquirod, prieur de Broc	10 sols
Dom Humbert de Rippha, curé de Broc	20 sols

Guillaume Villiet	13 sols	
Bellon	6 sols	
Meunat (?) Farisa	9 sols	
Richard Ramel	8 sols	
Simon Farisa		12 deniers
Y. Sudan	20 sols	
Antoine Chevalier	6 sols	
D'Arsy alias Reveillard	4 sols	
J. Jacquet	8 sols	
Y. Sudan	12 sols	
P. Ramel	2 sols	
Antoine Farisa	4sols	
Claude Cutriz	8 sols	
Mermet Caille	10 sols	
J. Ecoffey	2 sols	
P. Caille	15 sols	
J. Curtay	12 sols	
J. fils de Mt Farisa		12 deniers
Rolet Soudan	6 sols	
Ch. Rabbod	30 sols	
Alice ép. Caille		12 deniers
J. Ryme	10 sols	

Colette Sudan	10 sols
Nicod Farisa	8 sols

15 autres:103 sols - TOTAL : 252 sols et 36 d. / suivent 12 habitants de Villars, pour un total 35sols et 50 deniers.

Il est à remarquer que ces habitants de Villars étaient des habitants du quartier de la Madeleine qui se réunirent plus tard aux autres communiens de Grandvillard, lors de l'édification de leur église au centre du village où elle est aujourd'hui, mais qui, pour lors, étaient de la paroisse de Broc, tandis que les autres étaient de celle des Chapelles.

Les sommes ci-dessus formaient un total de 34 louis, 11 sols, 4 deniers de rente annuelle et perpétuelle. Ce titre sur parchemin, assez bien conservé, se trouve dans les archives de la paroisse d'Estavannens et porte encore le sceau sur timbre sec du prieur.

Don du jardin de la cure

Dès lors, tout va tendre à accroître les fonds du bénéfice, aussi avons nous du 25 septembre 1505, un acte de donation entre vifs et irrévocable faite par Nicod Sudan, vraisemblablement d'Estavannens, mais résidant à La Tour-de-Tresme, en faveur du chapelain ou recteur de la chapelle St-Claude et Gorgon, d'un jardin joignant la charrière publique qui est évidemment le petit jardin actuel de la cure, à gauche de la route conduisant à l'église.

Décharge de recontribuer aux réparations de l'église de Broc

Nous avons déjà relaté plus haut une sentence de l'official de Lausanne déchargeant les communiens d'Estavannens et de Villars de contribuer aux réparations de l'église de Broc. Il paraît que l'église-mère avait appelé de cette décision devant la Cour archiépiscopale dans l'espoir la voir casser, mais son attente fut déçue car la sentence de l'officialité de Besançon de 1517 que nous avons dans les archives, confirme purement et simplement celle de l'official de Lausanne.

Fondation pour la Fête de St-Claude

Déposition est faite le 25 juin 1544, entre les mains de Georges de Corbières, châtelain de Gruyère, siégeant au tribunal, pour constater qu'aux (...) décédé à Estavannens, n'ayant pu, faute de notaire présent, faire son testament, son fils Jean, Dom P. de Fausonnay, du diocèse de Genève, vicaire à Estavannens et d'autres témoins sollicitant du tribunal lettres testimoniales constatant notamment qu'il a fait un legs de 3 gros de rentes annuelles pour la fondation de messes le jour de la fête de St-Claude.

Perception de la dîme

Nous avons trouvé en faisant nos recherches dans les archives du Prieuré, déposées aux Archives de St-Nicolas de Fribourg (... ..) de celles de l'abbaye de (...) du 27 janvier 1546, portant que des arbitres ont décidé que la dîme se percevrait par ½ entre le prieur de Broc, Pernette de Gessenay, J. Sudan et R. Ramel, sur le territoire d'Estavannens. Et nous tenons de Claude Jaquet que cette dîme se percevait encore en 1789, pour les Sudan, les Caille d'Estavannens et de Sales et les Desiensy.

Séparation définitive de Broc

Bien qu'à partir de 1500, comme nous l'avons vu précédemment, il y avait eu à Estavannens des vicaires perpétuels en résidence pour desservir l'église. Estavannens et Villars ne continuaient pas moins à dépendre au spirituel de la paroisse de Broc dont ils se trouvèrent définitivement affranchis par l'acte suivant du 13 mai 1548 des archives.

Par devant Rvd Seigneur Jéronyme de Gruyère, tant comme Prieur et commandateur du Prieuré de St-Othmar de Broch, se sont présentés Jean Caille d'Estavannens, Théodule Gremion de Villars tant comme gouvernement et à Iceluy nom de l'église de la Marie Magdeleine d'Estavannens. En la présence de Rvd Messire Pierre de Gruyère, pronotaire apostolique, lesquels ont exposé le danger pour le baptême des enfants de les baptiser à Broc, de même que pour les vieillards de se rendre à Broc pour la bénédiction des Rameaux à Pasques fleuries et des chandelles à la chandeleur et en conséquence, ils demandent de faire ces cérémonies dans l'église d'Estavannens. Ce qui leur fut octroyé sous le sceau des 2 prélats.

La séparation existait de fait depuis 1548, cependant le village restait lié à la paroisse-mère par plusieurs obligations, il devait encore contribuer à divers frais de culte et de réparations des bâtiments paroissiaux. C'est en 1578 que fut prononcée la séparation définitive, l'acte officiel du vicaire-général Schneuwly n'existe plus dans les archives; il en est fait mention dans la sentence de Mgr de Wattewille en 1636; mais on a conservé la sentence de l'avoyer et Conseil de Fribourg du 28 février 1578.

"Nous les Advoyer et Conseil de Fribourg a tous certifions que comme nous aurions par plusieurs foys estez requerus de nos chers et feaulx subjectz d'Estavannens en nostre conté de Gruyère qu'il nous pleust donner permission que le divin office fut célébré en leur chapelle a cause des fondations d'icelle par un ministre ou prestre suffisant y fesant résidence, le quel jusques aujourd'huy n'auroit peu estre entretenu selon son état par défaut du salaire que le prieur de Broc duquel il estoit parrochians donnait au dist prestre. Et ce en respect de la situation du dit lieu, qui estoit laingtain de la dite église de Broc; mesme affin que les habitants du dict Estavannens puissent estre administrés des saints sacrements en temps de nécessité, que aultrement estoient contraints finir leurs jours - a ce estoient aussi opposé ne volloir tant le curé de Brocq que la venclergie de St-Nicolas de nostre ville à laquelle le dict prioré estoit par nous annexés, se soyent aussi opposé ne vouloir permettre que amoindrissement et droitures du dict prioré feussent fait s'offrant neanmoins faire desservir la dite chappelle comme d'ancienneté par le curé ou chapelain du dict prioré.

Après avoir le tout bien entendu et considéré la situation du lieu du dict Estavannens et mesme la nécessité des gens qui ne désirent sinon que le service divin soit accomplis, estre du nombre des brebis de l'église catholique, par ce respect nous avons pour bien de paix ordonné que désormais:

La fondation de la dite chappelle doivent appartenir au chapelain du dict Estavannens, les offrandes ordinaires et casuelles qui se feront en ycelle, la moitié de la premice du dict Estavannens sans empêchement des dictes nouvelles sgries de la clergie de St-Nicolas et du curé de Brocq par telle astriction que le dict ministre soit tenu desservir la dicte chapelle a ses coutanges et supporter toutes charges et sans que le dict curé de Brocq soit tenu, ni astraint desservir la dicte fondation et que le dict chapelain d'Estavannens soit tenu payer a la dicte cure de Brocq les tierces part de censes accoutumes d'ailleurs sans entendre que la présente nostre ordonnance doive en façon que soit déroger aux droitz et fruitz que la dite prioré ariere le dit Estavannens et a la dite chapelle, de quelle qualité qu'ils soyent et que ce présent Notre avis doit seulement avoir son effect pendant que aultre promesse ne sera faite d'aulcung avant 2 ans a dater des présentes... "

Droit de collation

Le document précédent ne fait pas mention du droit de collation, mais il est probable qu'à la suite de cette sentence, l'Etat s'est réservé ce droit: il l'a constamment exercé jusqu'en 1865, date d'un concordat entre l'évêque et l'Etat. Une sentence du bailli de Gruyère du 23 août 1623 déclare que les paroissiens d'Estavannens ont reconnu le droit de l'Etat, comme successeur des comtes de Gruyère.

Le Prieur astreint à laisser au chapelain le 1/3 des offrandes

Nous voyons dans le dictionnaire historique de Kuenlin que en 1555, le receveur du vicaire par lequel le prieur de Broc faisait desservir la chapelle d'Estavannens n'étant pas suffisant, le prieur fut astreint à lui laisser le 1/3 des offrandes de paroisse et la jouissance au pré des Feydières légué à la cure et, par arrêté du 28 janvier 1578, qu'outre les offrandes ordinaires et annuelles qui se feront envers les âmes, la ½ de la prémice d'Estavannens et le pré de Feydières et que le chapelain soit tenu de payer à la cure de Broc les 30 gros de cense accoutumée.

Redevance de ceux de Grandvillard

En 1580, ceux de Grandvillard qui avaient concouru, ainsi que nous l'avons vu précédemment, à la fondation de la chapelle St-Claude et Gorgon, dans l'église d'Estavannens furent condamnés par sentence du vicaire général de l'évêché de Lausanne, après leur réunion aux autres communiens de Grandvillard, à payer à l'église d'Estavannens la somme de 30 livres (...) de rentes annuelles et à choisir à cet effet un délégué pour en faire la collecte, jusqu'au rachat qui eut lieu en 1614, au capital de 600 livres.

Confrérie du St-Esprit

Nous avons de 1583 à 1584, des registres de belle écriture du temps, à sentences et majuscules de calligraphie curieuse, contenant des reconnaissances comme l'on disait alors, en faveur de la Confrérie du St-Esprit. [La Confrérie était une œuvre de bienfaisance. L'autorité dut plusieurs fois intervenir pour réprimer des abus et faire employer les rentes conformément à l'esprit de charité.](#)

Premier curé

Dom Ansermot Sudan, qui paraît avoir été le 1^{er} curé d'Estavannens, a fait le 16 mars 1588 don à cette même Confrérie d'une coupe de froment à prendre sur ses prémices.

[Depuis un temps immémorial, on distribuait à la Pentecoste, des miches de pain. L'origine de cette fondation est inconnue et elle existait dans un grand nombre de paroisses. Le pain était fourni par la Confrérie du St-Esprit. Le 6 avril 1776, le bailli de Montenach porta un arrêté pour régulariser cette distribution à Estavannens et y abolir probablement des abus. Les miches seront distribuées aux seules personnes domiciliées dans les limites de la paroisse et elles iront les chercher elles-mêmes. Les armaillis auront droit à une miche par 10 vaches. Le bailli exprima le désir que cette rente fut appliquée plus utilement.](#)

Pré de Feydières

Sur la même date, les gouvernements d'église vendent à François Rabbod, moyennant 160 francs, le pré de Feydières dont il a été souvent question dépendant de la cure.

Tailliche

Et le 26 mai 1593, la Confrérie fait don à la cure d'une pièce de terre appelée Tailliche qu'elle possède encore aujourd'hui au-dessus de la maison des Sudan du village d'enhaut.

Redevance des montagnes

Il résulte d'une déclaration reçue le 8 septembre 1635, par François Castella, châtelain de Gruyère que, de temps immémorial, la Confrérie du St-Esprit avait tiré et perçu annuellement un fromage de chaque chaudière où l'on faisait frit ès montagnes existant rière Estavannens à savoir celui que les possessions ou amodiataires des montagnes fesaient le jour de Pentecoste. De même pour le curé un sérac.

Donnes

Dans cet heureux temps, on donnait sous toutes formes à l'église et aux pauvres aussi. Après les dons faits à la Confrérie du St-Esprit et au curé, voici des dons pour les habitants qu'on était alors dans l'usage de distribuer à l'église sous le nom de "Donnes".

Nous en trouvons une du 27 août 1611, au capital de 400 florins, d'Etienne, fille de P. Caille, surnommée la "donna des Villiet". Une autre du 12 août 1616, au capital de 100 écus de Richard Ramel. Enfin, en 1630, Antoine Sudan charge sa montagne de Lytma d'un quintal de fromage de rente annuelle et perpétuelle en faveur des ressortissants de la Confrérie.

Cloches

La plus grosse des anciennes cloches de l'église datait de 1633 et portait l'inscription suivante : "Per signum Crucis de inimici nostris libera nos Jesus Christus Deus noster fugite partes adverra." Elle avait été fondue par Cl. Cherel de Lorraine, en même temps que celle du Grandvillard et en partie du même métal.

Deuxième consécration

Nous avons déjà analysé à sa date de 1484, un premier acte de consécration de l'église. En voici un nouveau du 8 septembre 1635, soit après réédification total ou partielle de la nef seulement car les fenêtres du chœur et celles de la tour étant de même style portent à croire que ces deux parties sont du même temps et que la nef seule aurait

été refaite et probablement élargie ainsi que le prouverait une irrégularité du mur dans cette partie. Toujours est-il qu'à cette date, Mgr de Watteville, évêque de Lausanne, la consacra de nouveau et régla par un acte dressé avant la cérémonie les devoirs réciproques du curé et des paroissiens.

Première mention de l'autel de Ste-Anne

Cet acte se termine ainsi : "... et afin qu'on ne veuille pas à l'avenir faire le service à l'autel de Ste-Anne (dont on a mêlé la rente avec celle du bénéfice) nous avons enchargé les paroissiens de donner annuellement à leur curé, 25 florins de Fribourg pour desservir les deux autels et moyennant cette somme, en charge pour le curé de dire une messe tous les mois, à change à l'un des deux autels et c'est outre les 5 messes déjà dues par les 8 florins de rente qu'il retire particulièrement de l'autel de Ste-Anne, fondé pour des particuliers qui ne sont pas compris (...), se payeront outre les 25 florins". Il est à observer qu'il s'agissait là des deux anciens petits autels : l'un de St-Claude et Gorgon, l'autre de Ste-Anne, qui n'existent plus ni l'un ni l'autre.

Erection de la Confrérie du St-Rosaire

Ce fut seulement l'année 1636 que la Confrérie du St-Rosaire fut érigée dans l'église d'Estavannens, ainsi que le prouve l'acte existant à la cure, mais ce ne fut que sous l'administration de Dom Charles, en 1768, ainsi que nous le verrons ci-après, que le maître autel fut érigé en autel privilégié sous le vocable du St-Rosaire avec les deux tableaux de St-Madeleine et de St-Antoine sur le retable. Les deux petits autels restant ce qu'il étaient jusque sous l'administration de M. Chollet ver 1837.

Rétablissement de fêtes et de vigiles

En 1652, sur la demande des autorités paroissiales, le vicaire général du diocèse, administrateur pendant la vacance du siège épiscopal, rendit une ordonnance pour autoriser, moyennant la rente annuelle de (...), la célébration des fêtes et vigiles de Ste-Brigitte et Martine, de Notre-Dame des Cieux, le lendemain de l'Ascension, de St-Barnabé, apôtre de St-Théodule, de St-Garin, de St-Maurice, de St-Mane, envers lesquels, est-il dit dans l'ordonnance conservée à la cure, les habitants d'Estavannens ont une dévotion particulière.

Calice d'argent

Ce fut cette même année 1652 que M. Gaspar de Montenach, ancien baillif de Gruyères, propriétaire de la montagne ou gîte de Maulmorcel (Montmochy), à la suite du rachat du droit de désalpage qui grevait cette possession, ainsi que toutes les autres comme nous le verrons à sa date dans l'autre partie de cet ouvrage, offrit à l'église un calice d'argent.

Rachat des Prémices

Le 22 septembre 1663, par décision de Mgr de Strambin (...) St-Martin, évêque de Lausanne, il fut convenu que pour mettre un terme à un différend les (...) et paroissiens livreraient en corps de commune au Seigneur curé et à ses successeurs, sur chaque jour de St-Martin d'hiver, annuellement, la somme de 6 écus petits à 20 (...) des effets et biens de la commune, moyennant laquelle somme annuelle et perpétuelle, les paroissiens en général et en particulier demeurerait désormais exempts et libres des prémices.

Valeur des Novales

Il résulte d'un document existant dans les archives de la cure qu'à cette époque les novales étaient d'un demi bichet par famille.

Dom Villiet

D'après le dictionnaire historique de Kuenlin, déjà cité, la commune présentait le curé. A cette occasion, le petit Conseil ([Conseil d'Etat](#)) nomma Dom Villiet.

Reconstruction de la cure

Un marché fut fait, le 25 août 1665, pour la reconstruction de la cure, sur l'emplacement de la précédente pour la somme de 210 écus (à 30 batz l'un), dont ½ pour la charpente ½ pour le maçon. La commune devant faire tous les charrois et fournir le bois.

Droit de présentation de la commune

Nous avons vu que, d'après les anciens titres, la commune était depuis 1501, en possession du droit de présentation du Seigneur curé, ainsi que le prouve l'exemple ci-dessus (Dom Villiet). D'après une note des archives, voici la liste de ce que l'honorable commune demandait à L.L.E.E. pour la nomination d'un révérend curé.

Manque-t-il une page (liste)
ou bien s'agit-il de la liste suivante ?

Devoirs des Révérends curés

"Le tout, comme les prédécesseurs l'ont exercé et de temps immémorial pratiqué:

"Etant parvenu et nommé curé (il) fera tous les offices accoutumés dans l'église comme ses prédécesseurs l'ont pratiqué et portera la procession avec le Vénérable la nuit de Noël et chantera les 4 Evangiles aux 4 coings de l'église avec la bénédiction totale à la fin des Evangiles comme il a toujours été pratiqué".

"Pour la commodité de la paroisse, il célébrera la Sainte Messe les fêtes et dimanches pendant l'année, en hiver à 9 heures ½ et en été à 9 heures. Pour les vêpres, il les chantera à une heure l'après-midi".

"Après le dernier coup sonné, il demeurera avant de commencer la Sainte Messe, un bon quart d'heure tant les fêtes que les jours ouvriers".

"Les ½ fêtes, la messe se dira à 6 heures. Aux principales fêtes de l'année, il chantera aussi les complies après les vêpres comme il a été pratiqué".

"Tous les lundis, depuis l'invention de la Ste-Croix jusqu'à l'exaltation, la procession se fera autour de l'église comme il a été de tout temps pratiqué".

"Il célébrera les messes de la collecte pour les trépassés de la paroisse pour la rétribution accoutumée comme les prédécesseurs l'ont pratiqué".

"Aux processions ordinaires les dimanches, il chantera aussi sur les ossements des morts le LIBERA ME, comme il a été pratiqué".

"Il célébrera aussi les messes des 2 autels latéraux fondées, pour la rétribution sans rien varier, ainsi qu'il est porté dans la lettre de fondation".

"Il célébrera aussi les messes de la Confrérie du St-Rosaire, pour la rétribution ordinaire comme ses prédécesseurs".

Messe matinale de Ste-Madeleine

"Il procurera une messe matinale le jour de la Sainte Marie Madeleine, patronne de la paroisse. Pour la commodité des paroissiens laquelle s'applique à la volonté du célébrant comme il a été pratiqué".

Ecole et divers

"Il tiendra l'école des enfants pour leur apprendre à lire et à écrire (écrire), comme les prédécesseurs l'ont pratiqué".

"Il sonnera ou fera sonner l'Angelus, le matin, à midi et le soir, à la décharge de la paroisse".

"Finalement, la paroisse espère du Rvd curé tous les offices d'un bon pasteur tant écrits (écrits) que non écrits de la manière que ses prédécesseurs l'ont pratiqué afin que le culte divin soit maintenu dans l'honorable église et que, par ce moyen, le peuple soit plus porté à son devoir au service de Dieu et que tout soit à sa plus grande gloire. Ainsi-soit-il."

Nous avons un devoir, pour l'édification de tous, tout au long de cette pièce surannée, quoiqu'en bien des points elle ne soit plus en rapport avec le rituel, de donner une idée de ce qui se pratiquait alors et de l'intérêt que ces pieux ancêtres attachaient aux anciennes pratiques (...).

Monstrance

Le chancelier d'Alt donna en 1671 lors de sa réception comme communier d'Estavannens, la grande monstrance. (?)

2^{ème} des vieilles cloches

La seconde des vieilles cloches portait la date de 1681 et l'inscription suivante : "Ego, sonno meo, homines ad colendum ... noco. Jaques De Siensy, curé d'Estavannens. Santa mater dei o.p.u. Santa Maria Magdalena o.p.u. Ste Claude, Petre, Gorgon o.p.u. Simon de La Fosse et son fils, fondateurs et bourgeois de Gruyère."

Le parrain fut l'honorable Jean Sudan, ancien justicier (de la famille des Chevalley). Cette cloche, comme sa devancière a du faire place aux neuves et être livrée pour être refondue. L'auteur de cette notice en a racheté le battant pour le conserver comme souvenir de famille.

Rétablissement de fêtes

Il y a dans les archives de la cure un mandat épiscopal du 5 février 1699 relatif au rétablissement des fêtes, cy-devant abolies, et ce, sur les instances réitérées est-il dit dans cet acte, des fidèles, à savoir : La St-Autonne, abbé; St Fabien et Sébastien; St-Marc l'Evangéliste; St Georges; le jour de la trans-lation de St-Nicolas, patron de Fribourg et du canton; St Jean et St Paul; le jour de la Visitation à Ste Marie; Ste Marie Madeleine; St Théodule; l'exaltation de la Ste-Croix; St Maurice; St Luc évangéliste; St Martin, confesseur; Ste Catherine; enfin le 2^{ème} jour de mars et le 22 juin, en action de grâces pour les victoires remportées sur les ennemis de la patrie et ce, sous peine d'amende des 2/3 au profit de l'église au taux en usage.

Demande chômage obligatoire

Il y a également dans les mêmes archives, une instance des fidèles de 1703 pour obtenir de célébrer certaines fêtes et vigiles accoutumées sous la sanction d'une amende.

Angelus et blanchissage du linge d'église

Par décision de (.....) évêque de Lausanne, du 18 août 1721, il est arrêté que la commune, soit la paroisse d'Estavannens fera sonner la prière dite l'Angelus par le clerc de chœur et que le curé fera blanchir les linges d'église, comme par le passé, moyennant quoi il possédera toujours les deux jardins, pour lui et ses successeurs, à perpétuité.

Bois d'affouage

A l'égard du bois d'affouage, cet article doit subsister d'après le règlement. (affouage = droit de prendre du bois de chauffage dans des forêts communales ou de l'Etat).

Port des mystères

Quant aux cierges des mystères, ils se porteront s'il convient par les plus anciens et non par les forains. ([habitants de passage au village et non établis définitivement](#)). L'acte est daté de Plaisance et scellé du sceau sur timbre sec de l'évêque.

Confirmation de la redevance des montagnes

Sur l'instance des commis d'Estavannens au sujet du privilège accordé tant à la nouvelle Confrérie du St-Esprit érigée au lieu qu'aux rvd Seigneurs curés du Estavannens, présent et à venir, de lever un fromage et sérac par montagne rière le territoire, L.L.E.E. du conseil privé de Fribourg, ont bien voulu, par acte du 7 mars 1739, confirmer les concessions alléguées pour être payées comme par le passé.

Police d'église

Une ordonnance des mêmes Excellences, dont copie figure aux archives de la cure, et portant la date du 4 juillet 1737, engage les autorités paroissiales à frapper d'une amende, ceux qui restent hors de l'église sur le cimetière pendant les offices, dont les 2/3 pour l'église.

Encensoir d'argent

En 1754. Pierre Jaquet fait don à l'église d'un encensoir d'argent, très proprement travaillé, d'après l'observation de Dom Charles, pesant 76 loths 3/4.

Bancs des hommes et lampe pour l'autel

En la même année, François Jaquet, demeurant au Grandvillard, paye les bancs des hommes et donne une belle lampe devant l'autel St-Claude qui a coûté 16 écus petits et 16 batz.

Cloche de l'agonie

Nous avons de 1757 un marché pour l'acquisition et la pose d'une cloche, se soldant par 14 louis 1 écu et 19 batz ½ et nous trouvons à ce sujet, dans le rentier de la cure, la note suivante écrite de la main de Dom Charles, alors curé d'Estavannens.

"Par permission de Mgr notre Illustrissime Evêque* (Mgr. de Lenzbourg), j'ai béni la cloche des agonisants le 22 mai. Le parrain est l'honorable Barthelémy Sudan-Chevalley et la marraine est Mad. Bernadine Jaquet, épouse de M. Geinoz, commissaire. Ils ont donné chacun une pièce d'or pour étrennes. Anne, née Castella, veuve de J.J. Sudan a donné un louis d'or neuf. M. le Banneret Demierre, d'Estavayer-le-Lac et Anne, dite à Maria, chacun un écus gros de 42 batz. Magnin : 8 piécettes; les hoirs de François Jaquet et Maria à Sudan Tounio, chacun 4 piécettes; Jean Nicolas Jaquet et Jean Jaques, fils de Jean Jaques Jacquet, chacun 7 batz; J. Desiensy 14 batz et la commune a fait le surplus".

Ce digne prélat accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui récitent 5 Pater et Ave au son de cette cloche.

Lampe pour l'autel Ste-Anne

(Il a été omis ci-devant :) En 1630, Pierre, fils de Jaques Caille, lègue 10 écus à l'église. Catherine sa femme donne à l'autel de Ste-Anne une lampe "semblable à celle de Grandvillard", une rente d'un écu pour l'huile et 2 batz pour celui qui l'allumera.

Calice d'argent et croix de bannière

En 1758, J.-F. Sudan, décédé à l'âge de 87 ans passés, fit don à l'église d'un grand calice d'argent, avec sa patène, marquée au dedans du pied de son chiffre J.F.S. Ce même Sudan dit au Mestreau, qui dans son jeune temps avait été au service de l'archevêque de Lyon, fit don à l'église de la croix de bannière, argent et or, ciselée d'un travail remarquable et qui est bien la plus belle pièce du trésor de l'église, si trésor il y a !

Sainte Pixide

Il résulte d'une note du rentier de la cure qu'en 1760, Dom Charles fit faire au prix de 8 écus petits et 15 batz, une sainte pixide contenant un petit cyboire, très proprement doré à l'intérieur de la coupe (observe le donateur). Dans tous les cas, on ne retrouve plus trace de ce vase sacré dans le trésor de l'église ni d'indication de ce qu'il a pu devenir.

Bénitier de Dom Charles

Il existe encore aujourd'hui du côté gauche de l'entrée du cimetière, dans le portant de ce même côté de la voûte du petit bâtiment qui partage le crucifix de la Mission, un bénitier de marbre, portant l'inscription suivante : D.A.J.C.R.C.M.A.C. 1762 qu'il faut lire : Dom Antoine Joseph Charles de Riaz Rvd Curé. Madeleine Antoinette Charles et cela en souvenir de Dom Charles alors curé d'Estavannens et de sa sœur dont le décès arriva, lisons-nous dans les actes de cette nature, sur le Pont-de-Chastelet, un jour que de chez son frère elle se rendait à Bulle.

Dons de R.P. Galley

Nous lisons encore dans le rentier de Dom Charles qu'en 1764, le Rvd P. Galley, cordelier, réalisant y est-il dit, son nom de religion (...) fit plusieurs dons à l'église, notamment :

- la restauration de l'ostensoir
- une brillante couronne pour le cyboire
- le petit dé (dais)
- un louis d'or pour le reliquaire (solde = commune)

Four de la cure

C'est également sous Dom Charles et sa demande que le commune fit établir le four de la cure.

Procession à Grandvillard

Nous voyons, par une pièce des archives de la cure, que c'est à partir du 3 juillet 1776, à cause des abus qui s'y étaient introduits, que fut aboli l'usage anciennement en pratique dans la localité, comme dans les paroisse voisines, d'aller en procession à Grandvillard, le jour des Pardons à l'occasion de la St-Georges, fête de la dédicace de l'église.

Donnes

Par décision du 31 août 1776, Mgr de Montenach, évêque de Lausanne, le montant des donnes faite l'une par la Donna des Villiet (1611) et l'autre par Richard Ramel (1616) devra être employé conformément à l'autorisation verbale de S.G. Mgr J. M. de Boccard au paiement des honoraires du maître d'école.

Fonds de secours

Par décision du 13 janvier 1787, Mgr B.E. de Lenzbourg, évêque de Lausanne, statue que le montant des fondations dont il est question en page 7 ([miches de pain de la Pentecoste et redevance des montagnes](#)) soit employé pour le soulagement des pauvres, en particulier des vieillards, des enfants, des pauvres honteux, de ceux à qui il pourrait survenir des pertes considérables, des accidents fâcheux ou quelques grandes maladies, aux con-ditions suivantes, expressément réservées.

- Que M. le curé sera exactement appelé pour être présent de la part de S.G. aux comptes que les administrateurs des fonds en devront rendre chaque année et cela pour qu'il puisse l'avertir à temps des abus qui pourraient s'introduire dans leur distribution.
- Que, chaque année une fois, au jour que M. le curé publiera, les enfants de l'école avec leur maître, entendront la sainte messe, pendant la-quelle ils réciteront, à haute voix, le chapelet pour le repos des âmes des pieux légataires.

Nous réservons à soin d'ajouter encore S.G. et à nos successeurs, le droit d'ordonner dans la (...) touchant les fondations selon le besoin et les circonstance.

Fondateurs des matinales

Il est fait mention à la date du 23 mai 1803 au registre des actes mortuaires du décès de J.F. Gorgon Sudan-Chevalley, fondateurs des messes matinales; à quelle occasion ses héritiers ont du verser une somme de 500 florins vieux taux, parce que, suivant les us d'alors, le "biscanto" (deux messes le même jour) n'était pas autorisé dans la même église, il fallait que ces messes fussent dites, au désir du fondateur, par un prêtre étranger à la localité, venu la veille. Ce qui n'empêche pas qu'aujourd'hui alors qu'il n'en n'est plus de même, il soit question de rembourser ce qui fut perçu en trop.

Ces matinales instituées pour les jours de Pasques, de Pentecoste et de la Fête-Dieu, se disent par suite d'accord, les jours de Pentecoste, Fête-Dieu et Bénichon. Il y a en outre la matinale du jour de Ste-Madeleine qui aurait, disent les (...) été fondée par Dom Charles, bien que l'on voye par les titres qu'elle fut d'usage avant lui (devoirs des curés).

Chenevière de la cure (champ de chanvre)

On trouve aux archives, une autorisation du 22 août 1812 pour la cure d'accepter un legs fait par J.J. Desiensy, d'une chenevière d'un quarteron comble; laquelle a été délimitée à 3035 pieds carrés, à raison de 8 émines le quarteron.

Première acquisition de la promenade de la cure

Il y a dans les papiers de la cure, un parchemin du 24 mai 1824, portant acquisition par M. Dubaz, rvd curé d'alors, au prix de 28 gros 8 batz et 3 sols, de Joseph Jacquet, d'une bande de terrain de 1155 pieds prolongeant le cimetière dans la direction du couchant et sur laquelle est établie la promenade et le petit pavillon de la cure.

Croix du Jubilé

La croix de la Mission de 1826 que l'on trouve à l'entrée du cimetière à gauche, sous un petit abri voûté, y fut placée en 1827. Elle est d'un bon style et d'une exécution remarquable. Il paraît qu'elle n'était pas neuve alors et nous regrettons d'ignorer son origine. Nous avons appris seulement qu'elle fut restaurée à cette occasion à Villars-sous-Mont et transportée solennellement du village d'enbas au lieu qu'elle occupe par quatre jeunes gens marchant pieds nus, au nombre desquels était Colin Jaquet, dit au (...) seul survivant aujourd'hui de qui l'on tient ce détail plein d'édification.

2^{ème} acquisition de la promenade de la cure

Nous avons vu tout à l'heure un premier accord d'acquisition de la promenade de la cure. Il était bien évident que l'achat était fait en faveur du bénéfice. Le parchemin le mentionne même au dos et néanmoins un autre parchemin du 27 septembre 1835 prouve que M. Chollet, successeur de M. Dubaz, dut la racheter de l'héritier de M. Dubaz qui se trouvait être le même J. Jacquet 1^{er} vendeur, mais cette fois au prix de 38 gros 8 batz et 3 sols.

Restauration des petits autels

C'est sous le même M. Chollet que vers 1837 eu lieu, au prix de 25 louis, la restauration dans le goût moderne, des deux petits autels de l'église, pour l'ornement desquels on prit les 2 tableaux de l'ancien retable du maître autel : Ste Madeleine du côté de l'Evangile et St Antoine du côté de l'Epître, qui ont ainsi remplacé les anciens autels dont les statues furent mises de côté jusqu'à nouvel avis.

Chemin de croix et chasuble

C'est également vers cette époque que J.J. Jacquet donna 100 écus petits qui servirent à l'acquisition des tableaux des stations qui ornent l'église. C'est ce même Jaquet et sa femme Agathe qui fournirent les 100 francs qui ont servi à payer la chasuble de drap d'or des bonnes fêtes.

Chapelle du Dah

C'est en 1849, qu'après les déplorables avalanches qui, le 17 janvier 1841 engloutirent 4 malheureux jeunes gens qui montaient aux Chaux pour redescendre le foin que l'on est dans l'usage d'y faucher en été pour le ramener ensuite en hiver au village, en le glissant sur la neige durcie par le froid. Trois de ces malheureux, l'un frère de Cyprien Jaquet, l'autre de Sylvère Caille, le 3^{ème} Colin, dit "à l'allemande" furent ensevelis sur le coup ainsi que Joseph Jaquet qui échappa presque miraculeusement pour en venir apporter la nouvelle à la localité éplorée. Un jeune homme d'Epagny fut pris le lendemain parmi les travailleurs qui cherchaient les premières victimes ce qui força d'abandonner le lieu du sinistre jusqu'au dégel du printemps au grand désespoir de la contrée. Mais afin d'éviter de nouveaux malheurs (2 ou 3 ans après il y eut encore une nouvelle victime), en mémoire de ces accidents, on construisit la petite chapelle qui remplace aujourd'hui le petit oratoire que la piété des fidèles y avait élevé autrefois, sur un monticule qui provient évidemment d'éboulements qui auraient pu mettre en péril l'existence du village d'enbas.

La chapelle est dédiée à Notre-Dame de Compation et la statue qui orne l'autel provient de Prez-en-Noréaz, d'où M. Chollet qui en a fait don, était originaire. La cloche est d'une date postérieure et provient en partie de la fonte des vieilles cloches ou clochettes qu'on était autrefois dans l'usage de porter en tête des processions en les sonnans vivement.

Elle possède un chemin de croix qui fut érigé le 25 août 1850 par le R.P. Népomène de l'ordre des R.R. P.P. capucins de Bulle. Les fidèles de la commune ont pris l'habitude d'y aller en foule les dimanches et fêtes après les vêpres. De pieux habitants se plaisent à l'orner on s'y transportant en procession le jour de Notre-Dame de Compation et l'un des 3 jours des Rogations, pour y entendre la sainte messe.

Ornements d'église

C'est à Mr Jordan, successeurs de M. Chollet que l'on doit :

- la riche bannière du Rosaire, à croix métallique dont il a peint les tableaux et qui, indépendamment des peintures, a coûté 40 francs d'acquisition.
- le beau Missel rouge des fêtes qui a coûté 50 francs.
- la chasuble blanche des fêtes de la vierge
- la restauration et le remise en état d'une foule d'ornement d'église qu'il s'applique à réparer avec un soin bien digne d'éloges.

On tient de sa déclaration que c'est R. Jaquet qui donna les 50 francs du voile qui sert à donner la bénédiction du Saint-Sacrement; les 50 francs de la chasuble violette.

La chape noire fut donnée par Claude Desiensy pour lequel un office est fondé. La chasuble de damas noire fut offerte par des descendants des Sudan-Chevalley.

C'est la tante Geneviève, fille de Maître Charles, qui a légué les 80 francs vieux de la petite monstrance.

Fonds baptismaux

C'est sous l'administration de M. Chollet qu'eut lieu l'édification des fonds baptismaux actuels qui remplacent avantageusement les anciens que l'on peut voir encore aujourd'hui sur le cimetière près de l'ossuaire, après être restés longtemps dans le chœur.

Les ornements, le Dé (dais) et le lustre

Jean Castella, en la personne duquel s'est éteinte la famille originaire de Gruyère reçu à Estavannens en 1595, a légué la somme de 100 écus qui a permis l'acquisition du Grand Dé et de la 2^{ème} bannière. C'est sous l'administration de M. Jordan qu'a été restauré le Petit Dé, provenant du R.P. Galley.

C'est sous la même administration qu'eut lieu l'acquisition de la chape et du voile blanc des secondes fêtes. Les robes et camails rouges des enfants de chœur. Enfin, c'est Fauchon Castella qui a donné le lustre.

Le bénéfice

C'est ici l'endroit de rapporter une liste, sous date, trouvée dans les papiers de la cure, des anniversaires fondés et de dire à cette occasion que le compte des divers revenus de la cure est devenu sans objet depuis que la commune s'est approprié l'ancien rentier à la charge de parfaire le traitement du curé.

Il y a à cet égard un décompte d'un capital de 12'424 francs vieux taux dont elle s'est chargée de servir les intérêts à 4 % l'an, à raison de 573 francs vieux, soit aujourd'hui environ 900 francs.

Voici néanmoins. à titre de renseignement, cette liste des anniversaires :

Jaques et François Villiet	pour une messe	1 florin	3 gros
Jean, fils de Jaques Sudan	pour 5 messes	6 florins	9 gros
Jean, fils d'Antoine Desiensy	pour Salve	3 florins	9 gros
Antoine, fils de Jean Sudan, sergent	pour 4 messes	3 florins	3 gros
Antoine, fils de Jean Sudan	pour 1 messe	1 florin	9 gros
Pierre, fils de François Caille	pour 2 messes	2 florins	6 gros
François, fils de Jean Sudan	pour anniversaire	1 florin	3 gros
François, fils de Jean Sudan	pour vespres	1 florin	
Antoine et Jean, fils de Thomas Sudan	...	1 florin	6 gros
Antoine Sudan	pour les Salve des dimanches	12 florins	6 gros
Antoine, fils de Claude Castella	pour 3 messes		6 gros
Pierre, fils de Jean Sudan	pour 2 messes		7 gros
Jean Jaquet + 2 frères, fils de Claude Jaquet	...	2 florins	6 gros
Comme ci-dessus	pour 1 répons ou Libera me	1 florin	
François, fils de Pierre Caille	pour 1 messe	2 florins	6 gros
La commune d'Estavannens	pour 1 messe		9 gros
La commune	pour anniversaire d'André Villiet	2 florins	6 gros
François, fils de P. Sudan	pour anniversaire	1 florin	3 gros
Antoine Mouraz	pour 2 messes		6 gros
André Caille	pour son anniversaire	2 florins	6 gros

Y. fils de Loys Desiensy	pour son anniversaire	1 florin	3 gros
François Raboud	pour son anniversaire	1 florin	3 gros
Antoine, fils de P. Caille	pour son anniversaire	1 florin	3 gros
Jaques et Antoine, fils de François Caille	pour 1 messe	1 florins	6 gros
Antoine, fils de François Caille	...	3 florins	9 gros
François, fils de François Sudan	pour anniv. de Dom Thomas	2 florins	6 gros
Les enfants d'Antoine Castella	pour 2 messes	5 florins	
Jaques Ramy	pour anniv. de son grand-père	2 florins	6 gros

Sans compter d'autres qui restent (sic). Ce qui, d'après les reconnaissances, fait un total de 109 florins.

Croix de la Mission

A l'occasion du Jubilé de 1875, Mr. le curé Jordan restaura la croix dite de la Mission de 1826, citée plus haut et elle fut, le jour de la clôture, portée processionnellement de l'un à l'autre des villages sur un brancard orné de fleurs par 4 jeunes gens, suivis de toute la population en habits de fête. Un R.P. capucin, M- Dumas, curé d'Albeuve et M. Perroud, curé de Villars-sur-Mont qui avaient prêché la Mission avec un zèle tout apostolique, étaient avec plusieurs ecclésiastiques à la tête du cortège qui fut favorisé d'un soleil radieux et produisit un bel effet. La jeunesse et le Conseil offrirent des vins d'honneur.

Restauration du Maître-autel

C'est en 1875 que fut exécuté la restauration au prix de 1250 francs, par Jean Dietrich, maître doreur de St Urs (St-Ours) paroisse de Tavel. Des dorures et argentures ainsi que des marbreries de l'ancien maître-autel de 1768 de l'église encore assez bien conservées sous la couche de badigeon dont il avait été maladroitement recouvert en 1837 et retrouvé d'un assez bon style pour mériter d'être remis à neuf.

Des tableaux

Les tableaux du Rosaire, de St-Madeleine et de St-Antoine furent restaurés par M. Reichlen, jeune peintre de talent et trouvés excellents.

Sol en ciment du chœur

Manzoni, établi à Bulle, fut chargé de remplacer par un sol cimenté, agrémenté de rosace, le mauvais plancher du chœur avec une marche en pierre de Grandvillard. On profite de cette circonstance pour abaisser quelque peu le sol afin de pouvoir relever de 2 degrés le marchepied de l'autel qui fut fait de pièce de marqueterie.

Regret pour des recherches non poursuivies

Il est regrettable qu'on ait pas profité de la circonstance pour visiter à fond le sous-sol du chœur pour y reconnaître l'existence du caveau dont paraît faire mention l'acte de 1447 et dresser un procès-verbal détaillé des corps que l'on aurait pu y trouver. Il paraît qu'une médaille ou une pièce de monnaie que les premières fouilles avaient mise à découvert, de même que quelques ossements y furent enfouis précipitamment sans qu'il fut possible de pousser plus loin ces curieuses recherches.

Restauration de la nef

En 1876, on poursuit la restauration de l'église par le réfection des peintures de la voûte de la nef et la mise en valeur, au moyen de teintes variées, des découpures originales qui l'ornent. Cette même année vit la restauration d'anciennes statuettes des petits autels que l'on tira de l'oubli où elles avaient été laissées depuis 1837, pour les remplacer, une fois restaurées, celles de St-Gorgon et Magnus, de chaque côté du maître-autel avec celles de Ste-madeleine et de Ste-Anne qui y étaient déjà, réservant celle de St-Claude pour la restauration de laquelle Claude Jaquet donna 50 francs et la seule qui, par sa correcte exécution, méritait d'être restaurée à occuper une place d'honneur en face de la (...), dans une niche d'un bon style organisée à cette fin par **Joseph Farisaz**, comme à l'un des premiers et plus anciens patrons de l'église et même de l'ancienne chapelle de Ste Marie Madeleine (voir à ce sujet les actes précédents analysés de 1474, 1501, 1544).

La tribune, l'orgue et la chaire

La tribune fut agrandie et cintrée et une seconde fenêtre fut ouverte dans la toiture. Un petit orgue de 4 registres que M. le curé de Morlon ne pouvait utiliser dans son église et qu'on lui racheta en 1876 au prix de 1500 francs y fut placé. On répara les peintures et dorures de la chaire pour lesquelles, Agnès Mouraz et son mari Joseph Jaquet, dit au sergent, offrirent 200 francs.

Mays d'or

A l'occasion de la fête patronale de cette même année 1876, on se procura à Lyon, 8 mays à fleurs et feuillages pailletés d'or et couronne pour le tabernacle, la statue de la Vierge et les lustres à 120 francs pièce, m'a-t-on dit, d'un fort bel effet.

Les saintes reliques

Mentionnons encore ici que l'église d'Estavannens est en possession de quelques insignes reliques. Ainsi, M. le rvd curé Jordan a obtenu de Mgr Marilley, un authentique relatif à une parcelle de la vraie croix contenue dans un reliquaire placé sur l'autel que les fidèles baient avec dévotion.

Sous son administration, M. Perroulaz, curé de Berne, apprend que l'église n'avait pas de reliques de sa patronne, en offrit une qui est renfermée dans un joli reliquaire à pied en cuivre doré (style moyen âge) qu'on expose à la vénération des fidèles pendant l'octave.

Sous la même administration l'auteur de cette notice offrit à l'église 2 reliquaires avec les authentiques de St-Louis, Pierre et Paul, de la colonne de la flagellation, de la maison de Lozette et de Ste Olympe pour les petits autels.

Les cloches

Une cloche de 1633 s'étant fêlée le 1^{er} janvier 1877, un marché fut conclu avec Rüttschly, fondeur d'Aarau pour la fonte et la pose de 4 cloches au moyen de

l'offre généreuse de M. le curé Jordan, d'une somme de 1660 francs en plus du prix à payer par la commune afin d'obtenir ainsi une sonnerie d'une mélodieuse harmonie que le fondeur garantissait au moyen des 4 au lieu des 3 votées par la commune.

- La première, dédiée au Sacré-cœur de Jésus, pèse 22 quintaux environ. Elle eut pour parrain M. le curé Jordan et pour marraine Mademoiselle Félicite Caille, de Sâles et d'Estavannens
- La deuxième, dédiée à la Sainte vierge et à St-Joseph, pèse 19 quintaux environ. Elle eut pour parrain M. le conseiller national Jaquet et pour marraine, sa femme, née Elise Gremaud d'E-charlens.
- La troisième, dédiée à Ste-Madeleine et Ste-Anne, pesant environ 11 quintaux eut pour parrain M. Jaquet et le rvd curé de Neirivue et pour marraine **Madeleine Fariza**, née Marie Jaquet, dite au sergent.
- La quatrième dédiée à St-Claude, Gorgon, Magnus et Antoine pèse 6 quitaux environ. Elle eut pour parrain Jean Joseph Caille, dit au Zerat et pour marraine Athénaïs Sudan-Chevalley.

Leur baptême eut lieu avec la solennité requise par Mgr Marilley, le 5 septembre suivant. Il fit à cette occasion sa visite pastorale par avance et la confirmation d'une trentaine d'enfants.

Il y a dans les papiers de la cure une Bulle du Saint-Père le Pape Innocent XI, accordant 2 années d'indulgence à ceux qui récitent à genoux, 5 Pater et Ave et le Credo, le jeudi soir au son de la grosse cloche, en mémoire de la passion et de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Chœur d'église

La commune a, dans ce moment-ci, dans la personne de M. Louis Beaud des Sciernes qui a succédé à l'instituteur Baudère, un organiste tirant très bon parti du dit orgue mentionné plus haut et soutenant par ce moyen, le chœur d'église composé des voix d'homme bien timbrées de Constant, Léon et Charles Jaquet, sans compter Joseph Caille et les autres qui les secondent.

Il a aussi réussi à former au chant liturgique de jeunes enfants des écoles, dont les voix claires et pures alternent avec celles plus graves de leurs aînés et forment ainsi un excellent chœur d'église que bien des paroisses plus importantes pourraient nous envier.

**Tableau des R.R. curés dans l'église d'Estavannens,
desservie de toute antiquité par le prieuré de Broc**

a)	Dom Jaquinod, vicaire perpétuel, depuis 1501
b)	Dom Pierre de Faussonnay, vicaire perpétuel, depuis 1544
1588 - 1593	Dom Ansermod Sudan
1593 - 1609	Dom Antoine Calie (Caille)
1609 - 1612	Dom Pierre Giller
1612 - 1615	Dom Pierre Tornare, de Charmey
1615 - 1623	Dom Jean Wulleret (Wuilleret)
1623 - 1633	Dom Claude Blanchard
1633 - 1641	Dom François Scyboz, de Treyvaux, lequel est regardé généralement comme ayant été le premier curé proprement dit de la paroisse. Le 12 décembre 1640, il fut nommé curé de Corbières.
1641 - 1642	Dom Antoine Ramel, promu à la cure de Farvagny en 1642.
1642 - 1655	Dom Pierre Thomas, de Vuippens, élu par l'Etat le 23 août 1642. Il mourut à Estavannens, le 15 août 1655.
1655 - 1666	Dom Nicolas Duding, de Riaz, élu par l'Etat le 2 septembre 1655. Il est entré dans l'ordre des capucins. Le catalogue de la Province des capucins contient un seul membre de ce nom (c'est le P. Ephrem) d'Ependes, mort à Bulle le 16 mars 1688, âgé de 43 ans et 22 ans de religion. Si la date de profession peut lui convenir, celle de l'âge naturel ne lui conviendrait pas.
1666 - 1667	Dom Théodule Fresey, de Grandvillard, desservant pendant le noviciat de Dom Villiet.
1667 - 1675	Dom Jean Villiet, d'Estavannens, élu le 18 avril 1667. Il quitta le pays en 1675, chargé de dettes.
1675 - 1698	Dom Jacques de Dessinsy (Dessingy), d'Estavannens, élu le 2 janvier 1675. Il mourut le 20 septembre 1698.
1698 - 1699	Dom Henri Ruffieux, de Broc, élu le 3 octobre 1698. Il mourut à Estavannens le 13 avril 1699.
1699 - 1721	Dom Mathieu Galley, de Charmey, élu le 30 avril 1699. Il fut nommé curé de Farvagny le 9 février 1721, où il mourut le 9 février 1732.
1721 - 1729	Dom Claude Chassot, de Fribourg, Dr. en philosophie (Magister philosophiae et juris canonici candidatus), curé de Farvagny pendant 24 ans. Il permuta son bénéfice de Farvagny avec Dom Galley. Il mourut à Estavannens le 7 août 1729.
1729 - 1739	Dom Jean-Baptiste Grangier, de Montbovon, élu le 29 août 1729. Il mourut le 6 mars 1739.
1739 - 1778	Dom Antoine-Joseph Charles, de Riaz, élu le 18 mars 1739. Il mourut le 14 novembre 1778.
1778 - 1778	Dom Dupasquier, desservant
1778 - 1809	Dom Pierre-Joseph Maillard, d'Hennens, élu le 7 décembre 1778. Il fut nommé chapelain de Min-siez en 1809.
1809 - 1817	Dom Jean-Baptiste Chassot, d'Orsonnens, élu le 16 juin 1809. Il fut curé de Villarimboud à partir de 1817.
1817 - 1834	Dom Nicolas Dubas, de Romont, élu le 27 novembre 1817. Il mourut le 25 novembre 1834.
1834 - 1853	Dom F.-Xavier Chollet, de Prez. Il mourut à Neyruz le 21 septembre 1863.
1853 - 1895	Dom Henri Jordan, de Montbovon, né le 25 février 1822, ordonné à St-Maurice le 1er juillet 1849. Il fut ensuite vicaire à Attalens et curé d'Estavannens, depuis le 24 octobre 1853. Il est décédé et enterré à Estavannens, le 10 août 1901.

No 25 - 1895-1900 Amédé Pilloud, né à Châtel-St-Denis le 6 juin 1868. Ordonné le 23 juillet 1893. Vicaire à Surpierre, puis à Assens. En août 1895, il est nommé curé à Estavannens. De 1900 à 1921, il est chapelain à Chênens, puis à Glion, enfin à Clarens. Il décède à Clarens, le 31 mai 1947. Enterré à Châtel-St-Denis.

No 26 - 1900-1922 Gustave Robadey, de Lessoc, née le 25 mai 1853. Curé d'Estavannens de 1900 à 1922. Décédé le 15 février 1922. Enterré à Estavannens. Né à Epagny. Ordonné prêtre en 1878 par Mgr Marilley. En 1878, il est auxiliaire de Mgr le Doyen Blanc, à Villars-sur-Glâne. En 1879, il est desservant à Courtion. En 1883, curé de Ponthaux (11 ans). De 1894 à 1900, curé à Villaraboud.

No 27 - 1922-1928 Sylvain Berset, de Villargiroud. Curé d'Estavannens de 1922 à 1928. Curé de Torny-le-Grand de 1929 à 1932. Né à Villargiroud le 11 août 1882. Décédé en 1932 à Torny-le-Grand.

No 28 - 1929-1946 Bernardin Kolly, né à Essert le 10 août 1894. Vicaire à Ouchy. Curé de Rueyres-les-Prés. Pendant son séjour à Estavannens, il fonde la société de musique. En avril 1946, Il part pour la cure de Seiry, puis il devient le curé de Berlens, puis aumônier de l'Hospice de Vuadens. Il passe une heureuse retraite à la Maison de Repos de Montagny, où il décède le 2 novembre 1974.

No 29 - 1946-1956 Vital Tâche. Originaire de Remaufens, né le 26 février 1877. Ordonné par Mgr Dernaz, le 21 juillet 1901. Vicaire à Yverdon jusqu'en 1907. Curé à Payerne jusqu'en 1926. Curé de Sâles en 1927. Curé de La Joux (1928-1943). Curé de Villarvolard (1943-1946). Il part d'Estavannens le 1er février 1956, comme aumônier à Ueberstorf (1956-1960) où il meurt le 31 août 1960.

No 30 - 1956-1960 Jean Dewarrat, d'Attalens. Né le 10 mai 1888. Ordonné prêtre le 19 juillet 1914. Arrivé à Estavannens le 10 juin 1956, venant du Rosaire aux Sciernes d'Albeuve (aumônier). L'abbé Jean Dewarrat est parti le 8 septembre 1960, nommé directeur de la Maison de repos pour prêtres à Pieve Ligure, dans le diocèse de Gênes (Italie). Il revient en Suisse quelques années plus tard, où il fonctionne comme aumônier du Foyer Ste-Marguerite à Vuisternens-devant-Romont. La date de son décès nous a échappé.

No 31 - 1960-1975 Paul Pichonnaz. Originaire de Pont-Veveyse, il est né le 31 juillet 1906. Il passa son enfance à Assens. Ordonné prêtre en 1931 par Mgr Besson. Il fut vicaire à Broc pendant deux ans, puis vicaire à Orbe. Il fut curé de Rue pendant 27 ans. Il prend une retraite méritée, mais il continue d'habiter à la cure, jusqu'à son décès le 18 mai 1977.

No 32 - 1975-1994 Gilbert Pythoud. En raison du manque de prêtre dans le diocèse, la paroisse d'Estavannens est rattachée à celle d'Enney pour l'exercice du ministère. L'abbé Pythoud dessert les deux églises le dimanche. Jusqu'en 1989, il est assisté par l'abbé Oberson, père de la Salette de Broc, qui assure la messe du samedi soir, en l'église d'Estavannens, tout en restant à disposition de la population. Il réside à la cure d'Estavannens. En mai 1989, le Père Oberson est nommé professeur dans un collège des Pères de la Salette, en Thurgovie. A partir de cette date, la messe du samedi soir est dite une semaine à Enney et une semaine à Estavannens...

No 33 - 1994- 1995 Abbé Franc Delmas. Décédé et enterré dans son pays natal, près d'Agen, en France. Département de Haute-Garonne. Fusion de plusieurs paroisses.

No 34 et 35 - 1994 / 2001 Bernard Allaz et abbé Burri (fusion des paroisses)

Jean Pharisa